« Il faut libérer la jeune palestinienne Ahed Tamimi » Lettre aux députés belges (le 21 février 2018) . Résumé exécutif

Pour la version intégrale : <u>cliquez ici</u>.

A la fin de l'année dernière, la jeune Palestinienne de seize ans, Ahed Tamimi, a été arrêtée au cours d'un raid nocturne de la police frontalière. Traduite en justice devant un tribunal militaire, elle a été reconnue coupable d'au moins 12 chefs d'inculpation. Sur décision du juge militaire, son procès se déroule à huis clos, loin des cameras. Son délit? Le 15 décembre elle a giflé deux soldats lourdement armés qui s'étaient introduits dans le jardin de la maison parentale. L'incident s'est déroulé une heure après que son cousin de quatorze ans ait été frappé d'une balle dans la tête.

Ce qui arrive à Ahed Tamimi est loin d'être un cas isolé. En Cisjordanie occupée, les enfants palestiniens sont confrontés chaque jour à une violence étatique systémique. L'État d'Israël bafoue constamment les obligations qui lui incombent du fait de la Convention internationale des droits de l'enfant. Pendant leurs interrogatoires les enfants sont victimes de mauvais traitements, de menaces, de violences physiques et psychologiques et même de torture. Les filles, elles, courent un risque supplémentaire : elles sont victimes de harcèlement sexuel ou d'abus sexuels, parfois de viol.

Comme les adultes, les enfants palestiniens aussi (pas les enfants des colons, bien sûr, qui habitent le même territoire) après les interrogatoires doivent comparaître devant un juge militaire. Les tribunaux militaires poursuivent et condamnent chaque année entre 500 et 700 mineurs, certains à peine âgés de 12 ans. Les juges militaires ne se basent pas sur le droit civil israélien mais sur les quelques 2500 *"ordres militaires"* qui, depuis le début de l'occupation en 1967, régissent de manière dictatoriale la vie quotidienne des Palestiniens.

Les abus structurels à l'encontre des adolescents palestiniens – pendant les manifestations et protestations, les arrestations, les détentions provisoires, les interrogatoires et les incarcérations dans des conditions précaires - constituent depuis toujours une préoccupation majeure de la communauté internationale et de la société civile. Malgré les nombreuses condamnations et mises en accusation et malgré des ajustements apportés aux procédures militaires par les autorités israéliennes, les pratiques répressives des forces de l'ordre et de sécurité israéliennes sont restées quasiment inchangées.

Compte tenu à la fois de nos liens étroits avec l'État d'Israël et de la place centrale que la politique belge en matière de développement et coopération accorde aux droits de l'Homme, nous devons envisager des mesures de sanction contre la violence exercée par les autorités israéliennes à l'encontre des enfants palestiniens. La démolition des infrastructures scolaires (souvent cofinancées par la Belgique) fait partie des violences que nous dénonçons avec véhémence. À court terme, déjà, la libération d'Ahed Tamimi et d'autres enfants prisonniers doit être obtenue.

BACBI, le 21 février 2018. herman.deley@ugent.be www.bacbi.be